

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TROUVILLE SUR MER**

VG/IS CA du 06/02/2025

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES

CONTRATS DE LOUAGE – LA ROSERAIE

Vu les dispositions de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président,

Vu les dispositions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 23 juin 2022 autorisant à renouveler une convention de gestion et de mise à disposition de la résidence autonomie et de la Villa « La Roseraie » entre la ville de Trouville sur Mer et le C.C.A.S. de Trouville sur Mer,

Vu la délégation accordée par le Conseil d'Administration à la Présidente par délibération en date du 29 juillet 2020 pour la « conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

La Présidente informe des différents mouvements de locataires à la résidence autonomie « La Roseraie » :

LISTE DES LOCATAIRES ENTRANT DU 13/12/2024 au 06/02/2025			
N° Apt.	NOUVEAU LOCATAIRE	DATE	LOCATAIRE SORTANT
309	MODARD ANNE MARIE	20/12/24	PREVOST CLAIRE